$1,000,000 pour la réduction de droit proposée par le projet Mills, le taux moyen des droits de douane sur le même chiffre d'importations serait de 39 pour 100 sur la valeur. D'autre part, le taux moyen des droits de douane perçus sur le fer, l'acier et leurs produits manufacturés, importés au Canada, pour la consommation intérieure, pendant l'année écoulée le 30 juin dernier, était de 17¼ pour 100, et pour les 9 mois écoulés le 31 mars 1888, sous l'empire du tarif revisé, ce taux moyen sur ces articles a été de 23¼ pour 100 de la valeur. Comparons le tarif douanier des Etats-Unis sur les marchandises importées pour la consommation intérieure, avec le tarif canadien sur les mêmes articles. Les rapports commerciaux accusent le résultat suivant pour l'année écoulée le 30 juin 1887 :

Taux moyen sur les importations des Etats-Unis.....	31¼ p. 100, *ad valorem.*
" " " du Canada.....	21¼ p. 100 *ad valorem.*

Comparons les articles frappés de droits par le tarif douanier des Etats-Unis, avec les mêmes articles sous le tarif douanier du Canada, et nous trouvons que les rapports commerciaux pour 1886-87, accusent un taux moyen de droits de 47 p.100 *ad valorem* sur les importations pour la consommation intérieure des Etats-Unis, contre un taux moyen de 28¾ p. 100 *ad valorem* pour les importations canadiennes, pendant la même période. Sous l'empire du projet Mills, le taux moyen des droits de douanes pour les articles qui y sont soumis, prenant pour leur base les importations de 1886 87 pour la consommation intérieure des Etats-Unis, est estimé à 43½ p. 100 *ad valorem*, tandis que sous le tarif canadien amendé, pour les 9 mois écoulés le 31 mars 1888, le taux moyen des droits de douane, sur articles frappés de droits et importés pour la consommation intérieure, était de 31¾ p. 100 *ad valorem.* Avant d'entrer dans des détails au sujet des droits sur les fers, je ferai remarquer, qu'outre les exigences du moment et la nécessité d'avoir une politique stable, nous avons à vaincre l'opposition des intéressés dans la fabrication et le commerce des produits étrangers. Mais, M. l'Orateur, le peuple canadien a foi dans les avantages que les industries locales donneront au pays. Quelle que soit sa politique, notre population a prouvé, à ne pouvoir s'y tromper, l'importance qu'elle attache à l'existence d'une industrie nationale active, par l'empressement qu'elle a mis à octroyer des emplacements gratuits, des exemptions de taxes et des subsides en argent, pour la création de nouvelles entreprises assurant de la main-d'œuvre industrielle dans toutes les localités du pays.

En terminant ces observations préliminaires, j'ajouterai, et je le prouverai par les détails que je soumettrai à cette Chambre, que la mesure adoptée l'an dernier, est approuvée par les principaux laminoirs de plaques et de barres, qui expriment leur satisfaction au sujet du tarif actuel et de son fonctionnement. J'ai l'intention de montrer ses effets sur les prix du marché, et les honorables membres de cette Chambre seront peut-être étonnés d'apprendre que le résultat est une légère augmentation du prix n'égalant pas celle du droit. Je me propose de prendre pour ma démonstration la valeur des fers garantis, sur le marché de Glasgow, qui est le baromètre le plus sûr du prix du fer. Les prix des mois de février et décembre 1887 étant